

1. Identification de la substance ou du produit et de l'entreprise

1.1 Nom du produit: Spray anti-guêpes Super Jet

1.2 Formulation: Aerosol, liquide

1.3 Utilisation identifiée: Insecticide

1.4 Identification de l'entreprise:

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

4900 Langenthal

Tél.: 062 398 57 57

FAX: 062 398 57 55

e-mail: sintagro@sintagro.ch

1.5 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse CH- 8032 Zürich: Tél.: 145

2. Identifications des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement 1272/2008/CE [CLP]

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Eye Irrit 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aqu. Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aqu. Chron. 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Etiquetage

Etiquetage conformément au règlement 1272/2008/CE [CLP]

Pictogrammes (CLP):

GHS07



GHS02



GHS09

Mention d'avertissement: DANGER

Contient de la perméthrine. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient de la perméthrine. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/réceptier conformément au règlement.

2.3 Autres dangers
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

3. Informations sur les composants

3.1 Substances

3.2 Préparation

Composants dangereux:	Concentration	Classification CE 1272/2008 (CLP)
Naphtha CAS. 64742-48-9 EC. 265-150-3 INDEX. 649-327-00-6	50-100 %	Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox 1 H304, STOT SE 3 H336 EUH066 Note 4P
Propan-2-ol CAS. 67-63-0 EC. 200-661-7 INDEX. 603-117-00-0	30-50 %	Flam. Liq 2 H225; Eye Irrit 2 H319, STOT SE 3 H336
Piperonyl Butoxide CAS. 51-03-6 EC. 200-076-7 INDEX. -	1-2,5 %	Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic H410
Perméthrine CAS. 52645-53-1 EC. 258-067-9 INDEX. 613-058-00-2	0,25-0,5 %	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410
Tetraméthrine CAS. 7696-12-0 EC. 231-771-6 INDEX. -	0,025-0,25 %	Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410

Termes des phrases H et R voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Conseils généraux: En cas de malaise consulter immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Après inhalation: Mener la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires une hospitalisation est indiquée.

Après contact cutané: Enlever les vêtements contaminés. Rincer abondamment à l'eau. En cas de douleurs persistantes, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire: Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Voir section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Peut éclater sous l'effet de la chaleur.

En cas d'incendie possibilité de formation de gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection des points 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes. Éviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

7.1 Manipulation

Assurer une ventilation suffisante, bien aéré.

Ne pas diriger le jet contre les personnes, animaux ou la nourriture.

Éviter le contact avec les yeux, les mains et les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Attention: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

7.2 Stockage

Tenir hors de portée des enfants.

Conserver dans l'emballage original, bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et bien aéré.

Stocker les boîtes debout.

À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

No. CAS	Matière	Valeur	valeurs-seuil	Unité
67-63-0	Isopropanol	VME	200	ml/m ³ (ppm)

8.2 Contrôles de l'exposition:

Equipement de protection individuel:

Protection de mains: pas nécessaire

Protection de la peau: Vêtements et chaussures de travail appropriés (selon 89/686/CEE et EN ISO 20344). Après le travail se laver avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques selon EN 166

Protection respiratoire: En cas d'une aération suffisante: pas de mesures nécessaires.

En cas d'une ventilation insuffisante: Utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant avec un filtre AX en combinaison avec un filtre P (selon EN 14387).

9. Propriétés physico-chimiques

État d'agrégation:	Aérosol, liquide
Couleur:	transparente
Odeur:	typique
Densité (20°C):	0,78 g/cm ³ (20°C)

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Stable en conditions normales de température et pression.

10.2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: pas de réactions dangereuses en conditions normales

10.4. Conditions à éviter: Chaleur, sources d'inflammation, rayons solaires, gel

10.5. Matières incompatibles: Acides, matières alcalines et oxydantes

10.6. Produits de décomposition dangereux: Possibilité de formation de gaz toxiques: COx

11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques des ingrédients:

PROPAN-2-OL	
DL50 (Oral):	4710 mg/kg Rat
CL50 (Inhalation):	72,6 mg/l/4h Rat
DL50 (Dermal):	12800 mg/kg Rat

PIPERONYL BUTOXIDE

DL50 (Oral): 4570 mg/Kg Rat
DL50 (Dermal): > 2000 mg/Kg Rabbit
CL50 (Inhalation): > 5,9 mg/L/4 h Rat

Permethrin

DL50 (Oral): >430 mg/Kg Rat
DL50 (Dermal): > 2000 mg/Kg Rabbit
CL50 (Inhalation): 0,685 mg/l

Tetramethrin

LD50 (Oral): 4640 mg/Kg Rat
LD50 (Dermal): > 2500 mg/Kg Rat

Irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité**

PIPERONYL BUTOXIDE

LC50 (96h): 3,94 mg/l Fish
EC50 (48h): 15 mg/l Algen (Chlorella fusca)

Permethrin

LC50 (96h): 0,0025 mg/l Fish
EC50 (48h): > 0,0006 mg/l Daphnia Magna

Tetramethrin

LC50 (48h): 0,033 mg/l Oncorhynchus mykiss
EC50 (48h): 0,11 mg/l Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'information pour le mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'information pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'informations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément au règlement.

Recommandation : Les emballages entièrement vides peuvent être mis à la poubelle; renvoyer les restes non utilisés au fournisseur ou au fabricant.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

ADR/RID-GGVS/E	UN 1950, Kl. 2 / 5 F
Groupe d'emballage:	III
Etiquettes	2.1
Description des marchandises:	UN 1950
Code tunnel	(D)
LQ (limited quantity)	1000 ml

IMDG

IMO Class:	AER UN-Nr. 1950
Label:	2.1
EMS-Nr.:	F-D, S-U
Marine polutant:	YES
Proper shiping name:	AEROSOLS

15. Informations réglementaires

No. d'homologation: CHZB0521

Teneur en COV: 85 %

= 529 g par boîte 750 ml

= 282 g par boîte 400 ml

EUH208 Contient de Permethrine. Peut produire une réaction allergique.

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée avec la plus grande attention. Nous ne pouvons cependant pas être tenus pour responsables pour des dégâts résultant de la moindre faute du présent texte.

Le texte complet des phrases H mentionnées en chapitre 2 et 3:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact:

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

CH-4900 Langenthal

Tel: 062 398 57 57

FAX: 062 398 57 55

sintagro@sintagro.ch